



Préparation du Sommet national de la formation professionnelle du 15 novembre 2021; Task force Perspectives Apprentissage; positionnement des écoles supérieures; optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle: décision

Considérations du Secrétariat général

- 1 Le 15 novembre prochain aura lieu le Sommet national de la formation professionnelle, qui a pour but d'assurer la légitimation de l'orientation stratégique de la formation professionnelle à travers le partenariat. Trois rapports seront présentés lors du sommet par la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP), afin de rendre compte des travaux menés dans différents domaines. Elle propose aux membres du sommet de prendre connaissance des rapports et d'approuver les approches proposées.
- 2 Les rapports joints à la présente décision (rapport de la Task force Perspectives Apprentissage; rapport intermédiaire sur le projet *Positionnement des écoles supérieures* et état d'avancement des travaux du projet *Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle*) décrivent les travaux menés en 2021 de même que les prochaines étapes prévues.
- 3 Le nombre important de projets conçus dans le cadre de Formation professionnelle 2030 et à mener sous la conduite ou avec la participation des cantons puise largement dans les ressources dont disposent les services cantonaux et le secrétariat de la CSFP. Dans le cadre du projet *Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation*, la CTFP a défini comme axes prioritaires le lancement d'un projet sur le développement des professions ainsi que la réalisation d'une étude sur le financement des cours interentreprises. Pour ce qui est des autres travaux, notamment sur le thème *Compétences et financement des procédures de qualification*, proposition est faite de reporter les décisions à un stade ultérieur.
- 4 Le rapport intermédiaire relatif au positionnement des écoles supérieures indique qu'il reste à clarifier certaines questions fondamentales en lien avec les besoins d'intervention et les mesures à envisager. De plus, l'hétérogénéité des conditions que connaissent les différents acteurs, notamment les services cantonaux responsables de la formation professionnelle supérieure et des hautes écoles, montre qu'il est nécessaire de procéder à un rapprochement des positions si l'on veut pouvoir élaborer des solutions.
- 5 Les prochaines phases à accomplir dans ces projets feront elles aussi l'objet d'une réflexion et d'une discussion approfondie au sein du partenariat de la formation professionnelle. Les organes concernés seront inclus dans le processus.

Décision de l'Assemblée plénière

- 1 L'Assemblée plénière prend connaissance des rapports de la CTFP à l'attention du Sommet national de la formation professionnelle.

- 2 La CSFP est chargée de tenir compte, lors de la planification de la suite des travaux, de l'état des ressources à disposition au sein du Secrétariat général de même que dans les cantons.
- 3 Le SG CDIP est chargé d'établir la position des cantons au sujet du positionnement des écoles supérieures avec le concours des services cantonaux responsables respectivement de la formation professionnelle et des hautes écoles.

Andermatt, le 21 octobre 2021

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Annexe:

- Rapports de la CTFP à l'attention du Sommet national de la formation professionnelle:
[Rapport 2021 de la Task Force Perspectives Apprentissage](#)
[Rapport intermédiaire Positionnement des écoles supérieures](#)
[Note d'accompagnement Prises de position sur le rapport intermédiaire](#)

Notification:

- Membres de la CDIP
- Membres de la CSFP

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

260-4.4.6 MS/cvb